

Règlement de la randonnée pédestre

« La rando des 3 fermes »

Toute inscription à la randonnée implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et vaut déclaration de bonne santé

1- La «Rando des 3 fermes » est une randonnée co-organisée par L'association C'Not'Terroir, La ferme du Bois des Louvières, l'EARL Ferme d'Orvilliers et l'EARL DE SMET. Aucun classement ne sera établi.

2 - «Rando des 3 fermes » n'est pas une compétition mais une randonnée pédestre se déroulant entre nos fermes et traversant les communes de Mézières en Drouais, Germainville et Broué. Certaines portions du circuit sont non carrossables. Sur les portions ouvertes à la circulation, chaque participant est tenu de respecter le Code de la route ainsi que les consignes données par les accompagnants. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne.

3- L'inscription est personnelle. Tout inscrit rétrocédant son engagement à une autre personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

4 - En cas de force majeure, d'événements climatiques, d'épidémies, de catastrophes naturelles ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la randonnée.

Il sera procédé au remboursement en cas d'interruption ou d'annulation à l'initiative des organisateurs.

5 - L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration de matériels ou d'équipements individuels des participants (y compris dans les véhicules stationnés au départ de la randonnée).

6 - L'inscription se fait uniquement sur internet sur le site www.safrandesmet.com. L'inscription doit obligatoirement être accompagnée de l'acquiescement du droit de participation. Toute inscription non réglée ou incomplète n'est pas prise en compte. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non-participation d'un inscrit à la randonnée.

7 - Par son inscription, chaque participant accepte d'abandonner tout droit sur les supports images ou autres, réalisés lors de cet événement, qui pourront être utilisés librement par les organisateurs.

8 - Toute personne mineure doit être accompagnée d'un adulte tout le long du parcours.

9 – Le parcours ne formant pas une boucle avec retour à pieds au point de départ, les organisateurs proposent un service de transport pour se rendre au départ de la randonnée. Les participants souhaitant bénéficier de ce service devront se présenter à 8h sur le parking de la ferme de Badonville. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de départ du car sans les participants inscrits si ces derniers arrivent en retard au point de montée. En cas de retard des participants, ces derniers devront se rendre au point de départ de la randonnée par leurs propres moyens et les organisateurs ne proposeront pas de service de retour au point de départ en fin de randonnée.

10 - Pour leur sécurité, les participants doivent se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel présent sur le terrain.

11 - Chaque participant est supposé connaître les risques inhérents à la pratique de la randonnée pédestre. Son équipement doit être adapté à cette activité et à la météo du jour. Chaque participant doit marcher dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses possibilités et de sa forme physique.

12 - Chaque participant s'engage à emprunter uniquement le parcours indiqué par les accompagnants.

13 - Pour pérenniser les milieux naturels traversés, chaque participant s'engage à ne jeter aucun déchet le long du parcours et à respecter le bien d'autrui, la faune et la flore. Nos amis les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'élevage de chèvres au départ de la randonnée.

14 – En cas de météo défavorable, les organisateurs informent les participants que la randonnée ne sera pas annulée et proposent aux participants d'effectuer les déplacements entre les différentes fermes à l'aide de leurs véhicules personnels, où les différentes présentations et dégustations seront maintenues. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

Le non-respect du règlement entraîne l'exclusion de la randonnée